



## Labour 7 Summit - 10-11 September 2024

---

### Session IV

#### **Des sociétés vieillissantes : promouvoir les droits des travailleurs dans l'économie des soins**

Rachel Brishoual, UNSA

---

Le vieillissement de la population est un défi majeur auquel la France est également confrontée. La prochaine décennie, pour la France, sera celle d'un renversement des équilibres : le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus augmentera de 58 % et les plus de 65 ans seront alors plus nombreux que les moins de 15 ans.

De ce fait, le poids de la perte d'autonomie et de la dépendance dans la société va continuer de croître. C'est un véritable enjeu de société et un défi pour notre modèle de soins, afin d'assurer, pour toutes les personnes âgées, des conditions dignes.

Cela ne fait pas débat, le soin est fondamental pour le bien-être humain, social et économique. Cependant, il aura fallu un épisode de pandémie, qui a mis en lumière l'importance de ce secteur tout en révélant les limites et les failles, et cette prise de conscience face à l'évolution démographique, pour que le sujet de l'économie du soin soit posé.

Il faut, en premier lieu, rappeler que l'économie du soin concerne toutes les situations et tous les âges de la vie, de la petite enfance à la vieillesse, en passant par le handicap. C'est aussi bien l'accès aux soins que les services aux soins, mais aussi les politiques et cadres réglementaires, les infrastructures, les institutions et les mécanismes de financement.

Les services aux soins, quant à eux, recouvrent des réalités très différentes avec des professionnels, dans le secteur formel comme informel, et non professionnels, tels que les aidants. La question de l'économie du soin doit être traitée dans sa globalité et toute sa diversité.

Tout comme l'éducation, la politique des soins ne peut être conduite par la loi du marché. Il s'agit d'un bien public, qui confère un droit universel à des soins de qualité et abordables. C'est une question de justice sociale, dont l'Etat doit être le garant. Pour l'UNSA, l'État est le principal responsable de la fourniture, du financement et de la réglementation du soin. Il lui incombe de garantir aux travailleurs du soin et aux bénéficiaires de soins des normes élevées en matière de qualité, de sécurité et de santé. L'Etat doit aussi s'assurer que les prestataires de soins privés ne privilégient pas le profit au détriment des travailleurs et des utilisateurs des services.

L'UNSA défend des systèmes de soins publics, contre la financiarisation des soins, un système de soins adapté, de qualité et abordable qui réponde aux fondements de la sécurité sociale, à savoir que chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins, et qui doit s'appuyer notamment sur la solidarité nationale.

Avec le vieillissement de la population, la perte d'autonomie touche tout le monde. Aussi, le financement de ce risque, au même titre que la maladie, la famille, la vieillesse ou les accidents du travail, doit se faire selon les principes de la solidarité nationale, ouvrant alors logiquement et légitimement des droits sociaux.

En matière de gouvernance, pour éviter les dérives, telles que celles que la France a connu ces dernières années notamment au niveau des EHPAD, les modalités de financement des établissements doivent intégrer des indicateurs qualitatifs et d'utilité sociale, ainsi que des dispositions en matière d'inspections et de contrôles. Par ailleurs, les partenaires sociaux doivent être mieux intégrés à tous les niveaux de décision.

Le risque de maltraitance est réel et les personnes vulnérables doivent être protégées, quels que soient la forme et le lieu et quelles que soient les victimes, usagers ou professionnels.

La qualité de l'accompagnement est un objectif primordial et passera par le développement des infrastructures en veillant à l'égalité dans les territoires et par l'amélioration des conditions de travail des personnels.

En matière d'infrastructures, le besoin en hébergement est immense. Un plan de construction et d'adaptation doit être piloté pour garantir une diversité d'hébergements, correspondants aux différents besoins, de l'établissement médicalisé au maintien à domicile, en passant par les hébergements intergénérationnels.

En France, le secteur des soins est confronté à un fort risque de pénurie de main-d'œuvre et de compétences, d'une part car la demande croît, d'autre part du fait des mauvaises conditions de travail proposées. Répondre à ce défi nécessite de mettre en place des stratégies adéquates de recrutement et de maintien dans l'emploi notamment par l'augmentation des salaires, la formation, le développement et la reconnaissance des qualifications en s'appuyant sur les partenaires sociaux et le dialogue social.

A ceci il convient d'ajouter que la France a une démographie médicale profondément déséquilibrée avec une surabondance de praticiens de plus de 60 ans et très peu de jeunes praticiens. Ce déséquilibre fragilise grandement le système de santé et l'UNSA a maintes fois rappelé l'impérieuse nécessité de trouver des solutions pour rééquilibrer et assurer l'avenir de notre système.

Même si la France a une bataille à mener sur le taux d'emploi des plus de 55 ans, respectivement de 58,3% pour les hommes et de 55,5% pour les femmes, la question du recul de l'âge de la retraite au regard de l'allongement de la durée de vie ne peut être la solution identique pour toutes et tous. Les trajectoires de vie sont différentes, les conditions de travail diffèrent d'une personne à l'autre, de même que l'espérance de vie en bonne santé. Certains métiers du secteur du soin sont particulièrement pénibles et usants. La dernière partie de la vie au travail doit être adaptée à chaque situation et prévoir des aménagements qui maintiennent en activité celles et ceux qui le veulent et le peuvent et qui répondent aux besoins de compétences du secteur.

Enfin, il est impossible de parler d'économie du soin sans évoquer les aidants, véritables acteurs qui facilitent le maintien à domicile en milieu ordinaire des personnes en perte d'autonomie. Ils ont besoin d'être soutenus par la mise en œuvre d'un statut spécifique, qui leur garantisse un congé indemnisé et flexible, la prise en compte des périodes d'aidance dans le parcours professionnel et l'ouverture de droits à l'assurance vieillesse, par exemple.

Les constats et les recommandations formulés dans les projets de déclaration et de plan d'action du G7 semblent aller dans le bon sens mais ces intentions doivent maintenant se traduire en actes. Au niveau français, l'UNSA attend toujours une prise en compte réelle de l'ensemble des enjeux relatifs au vieillissement par la mise en discussion puis en œuvre d'une loi grand Age avec un financement pluri annuel, seul à même de garantir une réelle politique sur le long terme. Le mur démographique se rapproche un peu plus chaque jour et nos sociétés doivent à leurs aînés considération et dignité, pour toutes et tous.